

**MAIRIE
DE
BANDOL
83150**

SERVICE : POLICE MUNICIPALE
Réf. : AP/

**ARRETE DU MAIRE
TEMPORAIRE**

N° 143

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ENLÈVEMENT D'UN ALGECO
225, MONTÉE DE LA COLE DE RENE
FOSELEV COTE D'AZUR**

DEROGATION

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande datée du 08 avril 2020 de l'entreprise FOSELEV COTE D'AZUR- ☎04.94.87.77.48- sise : Agence de Toulon - Port de Brégaillon - 83500 LA SEYNE SUR MER (courriel : **sandrine.plaza@foselev.fr**).
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux citées en objet.

- A R R E T O N S -

ARTICLE 1° : Par dérogation à notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015, le véhicule poids-lourd supérieur à **9 tonnes** de l'entreprise précitée est " exceptionnellement " autorisé à circuler Montée de la Cole de Rène pour se rendre au n°225 pour l'enlèvement d'un algeco :

LE MERCREDI 15 AVRIL 2020

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours-Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **10 AVR. 2020**

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.



Pour le Maire
Valérie BOURON
3ème Adjointe
déléguée à la Sécurité